



## Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.130  
5 mai 1986

FRANCAIS

---

Quarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA CENT-TRENTIEME SESSION

Tenue au Siège, à New York,  
le jeudi 1er mai 1986, à 15 heures

Président : M. de PINIÉS (Espagne)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies [122] (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations [17] (suite)

- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : rapport de la Cinquième Commission

Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies [150] (suite)

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 45.

POINT 122 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (A/40/1108/Add.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : J'attire l'attention des membres de l'Assemblée sur le document A/40/1108/Add.1, qui contient une lettre que m'a adressée le Secrétaire général pour m'informer que depuis la publication de sa communication, le 28 avril 1986, El Salvador a effectué le paiement nécessaire pour ramener le montant de ses arriérés en deçà du niveau spécifié à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale a pris dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS

a) NOMINATION DE MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES : RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/40/681/Add.3)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Avant de poursuivre l'examen du point 150 de l'ordre du jour, j'invite les membres à porter leur attention sur le rapport établi par la Cinquième Commission, au titre du point 17 a) de l'ordre du jour.

Au paragraphe 4 de ce rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer M. Victor Alexandrovich Vislykh, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, pour occuper le poste laissé vacant par M. Igor V. Khalevinskiy, pendant le reste de la durée de son mandat qui vient à expiration le 31 décembre 1987.

Puis-je considérer que l'Assemblée adopte cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

POINT 150 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

CRISE FINANCIERE ACTUELLE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES :

a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/40/1102 et Corr.1 à 3, Add.1 et 2)

b) RAPPORT DU COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES (A/40/1106)

M. LUPINACCI (Uruguay) (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais tout d'abord présenter à la délégation de la République argentine nos condoléances les plus profondes à la suite du décès de M. Raúl Prebisch, qui a été un géant de la

M. Lupinacci (Uruguay)

pensée économique du XXe siècle. Cette perte pour la République argentine est également une perte pour l'ensemble de l'Amérique latine et pour le monde en développement auquel M. Prebisch a rendu des services immenses grâce à son énergie et à sa clairvoyance. L'Uruguay, pays auquel M. Prebisch était tout particulièrement attaché, ressent profondément cette perte.

Ma délégation souhaite dire au Secrétaire général sa reconnaissance pour les efforts qu'il a déployés afin de faire face à ce qui a été appelé très justement la grave crise financière de l'Organisation, efforts qui se sont concrétisés par la convocation de cette reprise de la quarantième session de l'Assemblée générale.

Il n'existe aucune divergence d'opinions quant à la gravité de cette crise. Dans son rapport (A/40/1102), le Secrétaire général l'a décrite comme étant la crise financière la plus sérieuse qu'ait jamais connue l'Organisation, et dans le rapport qu'il a établi (A/40/1106) le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires partage entièrement cet avis.

M. Lupinacci (Uruguay)

Le moment est donc venu de résoudre un problème qui, par sa nature, exige deux types de solutions : une solution d'urgence à ce que l'on appelle une crise financière, qui doit être prise immédiatement; et des solutions de fond sur les questions administratives, la stabilité financière et l'utilisation efficace des moyens et des ressources de l'Organisation, qui sont des solutions à long terme exigeant des définitions de fond et des approches globales.

Pour faire face à cette crise financière, il faut avant tout, cependant, approfondir ses causes et la placer dans son véritable contexte afin de pouvoir en mesurer toute l'ampleur.

Il est évident, que cette crise est une manifestation et une conséquence d'une crise plus profonde et plus dangereuse. Elle doit nous inciter à assumer toutes nos responsabilités. Comme l'a dit le Secrétaire général, cette crise de fond est avant tout politique.

C'est une crise du multilatéralisme. C'est une crise institutionnelle au sein de la communauté internationale. C'est une crise du système de coopération internationale. C'est une crise de confiance dans les organisations internationales. C'est en particulier une crise de confiance en les Nations Unies.

Cette crise conduit à un éloignement progressif des mécanismes et moyens dont disposent ces organisations, en particulier les Nations Unies, pour mettre en oeuvre une action efficace de nature à renforcer les objectifs fondamentaux de la paix et de la sécurité internationale, de l'amitié entre les nations et du développement des peuples, ou encore pour réaliser la coopération internationale et trouver une solution aux multiples problèmes internationaux dans les domaines économique, social, culturel ou humanitaire.

Il existe un rapport inversement proportionnel entre la perte de l'efficacité et l'augmentation de la rhétorique, entre la réduction des activités et le nombre accru de discours, situation qui risque de transformer les organes des Nations Unies en de simples instances de discussion.

Il convient donc, avant tout, de réaffirmer notre confiance en les Nations Unies, dans leur système de coopération internationale et dans l'efficacité de leurs mécanismes.

La célébration solennelle du quarantième anniversaire de l'Organisation, qui a été l'occasion de réunir tous les chefs d'Etats du monde, a révélé le ferme appui

M. Lupinacci (Uruguay)

apporté aux buts des Nations Unies et l'attachement aux idéaux de l'Organisation. On s'étonne donc de la tendance actuelle à réduire les moyens nécessaires à l'Organisation pour réaliser ses objectifs et assumer ses responsabilités.

Séparer l'adhésion aux idéaux des Nations Unies de la confiance en les Nations Unies en tant qu'institution, c'est ébranler les relations internationales et saper les espoirs qu'avaient fait naître la Charte des Nations Unies.

Ne nous leurrions pas. Il n'existe d'autres moyens de réaliser les idéaux des Nations Unies que ceux qu'offre le système institutionnel des Nations Unies. Si nous croyons en ces idéaux, nous devons avoir confiance en l'institution; si tel est le cas nous devons la doter des moyens nécessaires à son fonctionnement.

Ce n'est pas à dire que nous ne devons pas rechercher des solutions à moyen et à long termes pour améliorer le fonctionnement de l'Organisation, pour redresser les erreurs et les abus dans l'utilisation de ses ressources, pour rationaliser et rendre plus efficace son fonctionnement.

Ne tombons pas non plus dans le cercle vicieux qui consiste à réduire les ressources jusqu'au rétablissement de la confiance.

D'autre part, n'oublions pas que dans le fonctionnement des Nations Unies ce sont les principes qui sont en jeu, ces principes qui ont été péniblement consacrés dans l'ordre juridique international. Je pense, notamment, à l'égalité juridique des Etats et au processus démocratique des négociations internationales.

Si on ajoute à cela la paralysie des Nations Unies, l'affaiblissement de ses programmes, on nuira gravement au système de la coopération internationale dont les principaux bénéficiaires sont les pays en développement. Partant, on ne peut que parvenir à la conclusion suivante : le fonctionnement efficace des Nations Unies, conformément à leurs buts et principes, est une source de justice et de stabilité dans les relations internationales et un élément essentiel du progrès et du bien-être de nombreux peuples.

La reprise de la session de l'Assemblée générale a pour objectif de rechercher des solutions à court terme à la crise financière de l'Organisation, mais elle doit aussi servir à réaffirmer la confiance en l'Organisation. D'aucuns parlent de la restauration de la confiance. Quant à nous, nous parlons de la réaffirmation et du renforcement de la confiance - certainement pas de restauration de la confiance car nous n'avons jamais perdu confiance en les Nations Unies, bien que nous soyons conscients de ses limites et de ses faiblesses.

M. Lupinacci (Uruguay)

Les solutions à court terme sont directement liées au versement des arriérés et des retenues opérées par de nombreux Etats qui, selon le rapport du Secrétaire général (A/40/1102/Add.2), en date du 25 avril, représentent encore quelque 50 p. 100. Nous voulons parler des contributions, des parties de contributions mises en recouvrement au titre de 1985 et, dans de nombreux cas, au titre des années précédentes.

Il convient de souligner que le versement des contributions mises en recouvrement fait partie intégrante des obligations des Etats en vertu de la Charte. Il se peut que certaines Etats Membres éprouvent des difficultés à s'acquitter de leurs arriérés en raison de problèmes économiques. L'appel du Secrétaire général s'adresse aussi à eux, car même si l'on comprend que le règlement des sommes dues peut constituer pour ces Etats un effort spécial, voire même un sacrifice, il n'en demeure pas moins que le non-respect de leurs obligations porte préjudice à chacun des Etats Membres, notamment aux plus faibles.

Le non-versement des contributions mises en recouvrement revêt une importance particulière dans le cas des Etats Membres qui ont toujours suivi la pratique d'opérer des retenues sur leurs versements en invoquant des raisons politiques qui constituent sans aucun doute une violation de la Charte.

Ce comportement porte en premier lieu atteinte au principe de la responsabilité collective en ce qui concerne le paiement des dépenses de l'Organisation, notamment à l'Article 17 de la Charte. En outre, ce comportement nuit profondément au fonctionnement de l'Organisation puisqu'elle est ainsi privée des moyens devant lui permettre de mettre en oeuvre les décisions adoptées conformément à la Charte ou d'accomplir les tâches qui relèvent de sa responsabilité.

M. Lupinacci (Uruguay)

D'autre part, lorsque ce sont les contributeurs principaux qui n'assument pas leurs obligations, la situation peut alors prendre des proportions très graves et c'est ce qui se produit actuellement.

Les retenues opérées sur le paiement des contributions au titre de l'exercice 1985 et celles envisagées pour 1986 ainsi que la réduction unilatérale de sa contribution annoncée par le plus grand contributeur, en contradiction flagrante avec la Charte, ont constitué le point culminant de cette crise. Le déficit, qui était de 76 millions de dollars au 31 décembre 1986, serait totalement épongé si le contributeur principal payait les retenues qu'il a effectuées sur ses quotes-parts de 1985 et de 1986.

Ces quotes-parts ont été fixées par l'Assemblée générale dans le cadre de sa compétence et constituent une obligation internationale au titre d'un traité ratifié en son temps par le Gouvernement de cet Etat dont la contribution vitale à la cause des idéaux de l'Organisation et à sa création même est universellement reconnue.

Le Congrès de ce pays a lui-même approuvé la Charte des Nations Unies, qui est devenue loi suprême du pays, et qui, dans la hiérarchie normative, se trouve au-dessus des lois internes. Aucune disposition de ces lois internes ne peut être invoquée au niveau international pour justifier le non-respect d'une obligation émanant de la Charte, qui est un traité international en vigueur pour cet Etat.

Ma délégation espère qu'en réponse à l'appel du Secrétaire général, le principal contributeur réexaminera sa position et se montrera à la hauteur des responsabilités très importantes qui lui incombent en fonction de ses possibilités et de son caractère de membre permanent du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général a proposé une série de solutions à court terme pour faire face immédiatement et provisoirement aux problèmes financiers les plus urgents.

Dans l'application de ces solutions, ce sont les Etats Membres qui ont des obligations en suspens qui doivent jouer le rôle principal.

Ma délégation appuie les recommandations proposées par le Secrétaire général à l'Assemblée, à savoir que tous les Etats Membres respectent les dispositions de la Charte et paient le plus tôt possible toutes les contributions en retard pour les exercices antérieurs.

L'appel du Secrétaire général a déjà reçu des réponses favorables, ce qui représente une louable réaffirmation de confiance dans les Nations Unies et montre que les Etats Membres sont prêts à assumer pleinement leurs responsabilités.

M. Lupinacci (Uruguay)

A cet effet, nous voulons une fois de plus faire appel à l'esprit de responsabilité des Etats qui ont des obligations financières encore non satisfaites et dont les contributions, par leur importance, jouent un rôle décisif dans le budget de l'Organisation, y compris le contributeur principal.

Nous voulons également prier les Etats qui ne l'ont pas encore fait de verser leurs contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire de l'année en cours.

L'Uruguay, malgré les difficultés économiques qu'il traverse, a fait tous les efforts possibles pour mettre à jour ses contributions et, actuellement, nous ne sommes redevables que de notre contribution pour 1986. A cet égard, j'ai pour instructions de dire à l'Assemblée que mon gouvernement fait de grands efforts pour assurer ce paiement dans les plus brefs délais possibles.

Parallèlement au paiement immédiat des obligations non encore satisfaites des Etats Membres, le train de mesures proposées par le Secrétaire général comprend une série de mesures d'économies représentant 30 millions de dollars. Ma délégation réalise que certaines de ces mesures, surtout celles qui ont trait au personnel de l'Organisation sont difficiles à appliquer et ne pourront pas se prolonger indéfiniment mais nous avons confiance dans le bon sens du Secrétaire général, et nous lui savons gré des efforts faits pour faire face à la crise dans le cadre de ses possibilités. Une série de mesures ont également été proposées qui permettraient de réaliser une épargne de 30 millions de dollars pour l'année en cours.

A cet égard, ma délégation est particulièrement préoccupée par certains aspects de ces mesures d'épargne qui ne sont pas suffisamment clarifiés ou détaillés, notamment en ce qui concerne la réduction ou le report d'activités de certains programmes, même si l'on tient compte de certains critères à suivre dans l'application de ces modifications.

Dans ce domaine, comme dans le domaine précédent, il faut admettre que des mesures d'austérité sont nécessaires mais elles doivent toutefois refléter un équilibre convenable entre le besoin d'effectuer des économies à court terme et la nécessité d'éviter qu'elles touchent les activités à moyen et à long terme de l'Organisation et son efficacité, notamment dans le domaine de la coopération internationale. A cet égard il faut particulièrement veiller à maintenir

M. Lupinacci (Uruguay)

l'efficacité des programmes dont bénéficient les pays en développement sinon le poids de ces restrictions financières retombera de manière injuste sur les pays les plus nécessiteux.

Ma délégation pense pour cette raison qu'il serait bon qu'au niveau de la Cinquième Commission, l'on donne toutes clarifications et que l'on procède aux ajustements nécessaires.

Cela mis à part, nous appuyons en principe l'ensemble des mesures d'urgence proposées, étant entendu qu'il s'agit là d'un train de mesures qui, au-delà de ces ajustements, doit être considéré comme tel pour qu'il soit efficace et qu'il faut en même temps tenir compte de son caractère strictement provisoire.

Comme nous l'avons dit au début, le problème de la crise exige aussi l'adoption de mesures à moyen et à long terme qui supposent des définitions de fond quant à ce que nous attendons et espérons des travaux de l'Organisation sur la base d'un examen plus approfondi et réfléchi de son fonctionnement.

Ce processus a été entamé par le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau dont le rapport qui sera présenté à la quarante et unième session de l'Assemblée générale revêt pour ma délégation une importance particulière.

Nous espérons en effet que les conclusions auxquelles parviendront ces experts ainsi que leurs recommandations constitueront la base permettant d'adopter des mesures de fond à moyen et à long terme qui permettront non seulement un assainissement des finances des Nations Unies mais également une plus grande efficacité dans leur fonctionnement et dans la réalisation de tous leurs objectifs.

M. THOMPSON (Fidji) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation s'associe aux autres pour présenter ses condoléances aux délégations soviétiques à l'occasion de la tragédie qui vient de les frapper.

Nous avons écouté avec attention les nombreux orateurs qui ont pris la parole dans ce débat. Chacun s'accorde à reconnaître que l'Organisation est confrontée à une crise de grave ampleur et de nombreuses suggestions fort judicieuses ont été faites. Ce qui est sûr, c'est que tout le temps et les efforts consacrés à ce qui devrait être une question de simple routine nous écartent des fonctions propres à l'Organisation. Alors que le terrorisme international s'aggrave, que la famine décime des régions entières, que des pays luttent les uns contre les autres, que des guerres civiles font rage sur plusieurs continents, que des millions d'êtres humains sont privés de leurs droits fondamentaux - la liste ne s'arrête pas là; et que tant de questions urgentes exigent l'attention, nous obligeons l'Organisation à s'occuper de ce qui devrait être un non-événement.

Et pourtant, l'Assemblée a été reconvoquée pour examiner une crise à laquelle, même si les proportions en sont plus graves qu'auparavant, elle est confrontée depuis une bonne partie de ses 40 années d'existence. Comme la plupart des délégations, nous croyons que la cause des maux financiers de l'Organisation est politique car, depuis bien des années déjà, certains Etats Membres refusent tout bonnement de s'acquitter des obligations qui leur incombent aux termes de la Charte. Devenir Membre de l'Organisation implique que l'on respecte pleinement certaines obligations et certains engagements. Il ne saurait y avoir de demi-mesure.

En tant que petit pays dans le large éventail des Etats Membres, j'aimerais faire quelques remarques. Pour commencer, ma délégation accepte les résultats auxquels le Secrétaire général est arrivé en présentant un budget biennal fait d'un ensemble équilibré de programmes assorti de propositions de croissance acceptables. Il va sans dire qu'il lui aurait fallu faire de nombreux choix difficiles pour mettre la dernière main à ce budget. De même, nous appuyons l'ensemble de propositions présentées pour combler les 106 millions de dollars de déficit. De par sa nature même, tout groupe de mesures doit être un compromis entre les différents besoins et intérêts et le fait même que ce groupe de mesures ne soit pas populaire prouve bien qu'il est équitable.

Deuxièmement, la question de savoir si les Nations Unies servent les petits ou les grands Etats Membres est selon nous sans importance. C'est à chaque pays de

M. Thompson (Fidji)

décider de l'importance que revêt l'Organisation pour ses propres intérêts nationaux. Fidji est convaincue de l'importance cruciale des Nations Unies pour la paix, la sécurité, la prospérité et l'ordre dans le monde. Comme tant d'autres, nous pensons qu'il ne faut ni opérer des retenues ni avoir des arriérés. Par conséquent, il n'est pas raisonnable d'espérer que certains vont payer en avance parce que d'autres ne respectent pas les règles du jeu. Nous rappelons que les Membres de l'Organisation ont des responsabilités et des obligations qu'il leur faut assumer et respecter pleinement.

Troisièmement, il y a une autre dimension au problème. En effet, certains Etats Membres sont gravement désavantagés du fait de la crise financière. Seize millions de dollars sont dus à Fidji qui fournit des troupes à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), simplement parce que certains pays n'ont pas payé leur dû. Et pourtant, la menace proférée par un Etat Membre d'opérer une retenue de 20 millions de dollars précipite une crise paralysante. Il est grave et injuste que de telles sommes soient dues à un petit pays insulaire en développement qui fait de son mieux pour s'en sortir avec des moyens déjà limités. Toutefois, nous avons été quelque peu soulagés d'apprendre que l'URSS - et, nous l'espérons, ses alliés - va commencer à contribuer aux opérations de maintien de la paix. Nous espérons sincèrement qu'ils vont régler leurs substantiels arriérés.

Quatrièmement, alors que la crise est peut-être surmontée pour 1986, pour 1987 et au-delà, nous devons placer tous nos espoirs dans le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau. Sa tâche est redoutable mais non pas impossible. Si les mesures qu'il recommande sont appliquées et appuyées par l'ensemble des Membres, il ne devrait pas être nécessaire de recommencer un tel débat. Fidji, qui fait partie des pays du Forum du Pacifique sud, a fait des propositions au Groupe d'experts dont nous attendons avec intérêt le rapport.

Cinquièmement, alors que les discussions détaillées devraient être réservées à la Cinquième Commission, nous pensons que l'évaluation du caractère approprié d'un programme devrait être un processus continu au lieu d'être entreprise tous les deux ans seulement. Il y a des cas où certaines activités devenues inutiles et qui auraient dû être abandonnées sont maintenues simplement parce qu'elles sont inscrites au budget. Nous nous félicitons de l'initiative et du courage du Secrétaire général qui a su présenter un ensemble de mesures d'économie, si difficile à faire. Toutefois, nous lui demandons de continuer à suivre de près la

M. Thompson (Fidji)

situation de façon à ce que le soulagement à court terme ne donne pas à l'Organisation un sentiment de fausse sécurité.

Enfin, il a été dit clairement par les orateurs qui m'ont précédé que si cet ensemble de mesures devait être fragmenté, nombreuses seraient les délégations qui voudraient reconduire leurs projets et programmes de choix. Nous pensons qu'il ne faut pas toucher à l'idée d'un tout et qu'il faut appuyer le plus possible le Secrétaire général dans l'application de cet ensemble de mesures.

M. ALBAN HOLGUIN (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Nous avons été profondément attristés par la nouvelle du décès de M. Raúl Prebisch, grand homme d'Argentine et des Amériques et personnalité internationale. Sa contribution au domaine de l'économie a été des plus précieuses. Ses analyses et ses opinions ont permis une meilleure compréhension des relations de développement entre les peuples.

J'aimerais assurer les membres de la délégation soviétique de la profonde sympathie du peuple et du Gouvernement colombiens à la suite de l'accident qui s'est produit à la centrale nucléaire de Tchernobyl. Nous espérons que les problèmes que pose cet accident seront rapidement résolus.

Au cours de la session commémorative du quarantième anniversaire, un large appui pour l'Organisation et la Charte a été réaffirmé en vue de parvenir aux objectifs fondamentaux pour lesquels les Nations Unies ont été créées.

Comme l'avait précisé le Secrétaire général, la réaffirmation de ces objectifs qui gardent toute leur validité doit être appuyée par des négociations sérieuses sur les principaux différends et sur les questions fondamentales, dont celle de garantir l'intégrité financière de l'Organisation.

En fait, avait ajouté le Secrétaire général, l'efficacité de tous les programmes des Nations Unies et la réalisation des objectifs qui ont mérité un appui tellement universel dépendent dans une grande mesure de la disponibilité de ressources, garantie comme le prévoit la Charte, ainsi que de l'efficacité et de la clairvoyance avec lesquelles ces ressources seront utilisées.

Puisque l'efficacité fonctionnelle des Nations Unies est menacée par de graves difficultés financières, le Secrétaire général a, dans le cadre de son mandat, demandé la convocation de l'Assemblée pour que celle-ci décide des mesures appropriées à prendre pour faire face à l'actuelle situation d'urgence.

M. Alban Holquin (Colombie)

Comme tous les Membres, nous avons foi dans les Nations Unies et nous continuerons d'y voir une organisation irremplaçable à ce stade de l'histoire de l'humanité. Je signale en passant que Sa Sainteté le pape Paul VI a dit que l'Organisation représentait, pour la civilisation moderne et la paix mondiale, la seule voie à suivre, ajoutant même qu'elle était le dernier espoir d'harmonie et de paix.

M. Alban-Holguin (Colombie)

Comme tous les autres Membres, disais-je, nous avons foi en l'Organisation, et cela implique, par conséquent, que nous assumions, tant individuellement que collectivement, nos responsabilités vis-à-vis d'elle.

A cet égard, mon gouvernement est en train d'effectuer les formalités budgétaires qu'exige la loi de mon pays pour procéder au paiement de ses contributions pour 1986, les seules dont il est redevable.

La Charte des Nations Unies à laquelle nous avons tous librement souscrit énonce nos obligations, et aucun Etat ne peut s'y soustraire par l'adoption de mesures partiales et unilatérales.

Il est clair qu'aucun Etat, avec les instruments dont il dispose, ne peut prétendre pratiquer une politique unilatérale sans se heurter aux limites imposées par d'autres points de vue et par la nécessité de rechercher un compromis et d'aboutir à un accord à leur sujet.

Nous avons de par notre propre volonté attribué un rôle souverain à l'Organisation pour qu'elle puisse détenir le pouvoir moral et juridique auquel nous aspirons tous et dont nous avons tous besoin.

Nous ne pouvons permettre que l'Organisation soit affaiblie au moment où nous avons besoin qu'elle soit non seulement plus efficace, mais plus équitable, plus égalitariste, plus indépendante et plus démocratique.

Parfois, certes, les difficultés auxquelles elle se heurte semblent insurmontables, mais l'oeuvre accomplie par les Nations Unies au cours de leurs 40 années d'existence et le rôle qu'elles ont continué de jouer malgré les nombreux changements qui se sont produits au cours de cette période de l'histoire constellée de défis sont particulièrement encourageants.

Le monde de 1986 est très différent de celui de 1945. L'Organisation, quant à elle, a changé radicalement. Avec 159 Etats Membres - composition trois fois plus élevée qu'à l'origine -, elle mène à bien de nombreuses activités diverses que ses fondateurs n'auraient jamais imaginées.

L'oeuvre de l'Organisation dans le domaine de la coopération économique, sociale, culturelle et humanitaire, compte tenu de ses dimensions universelles, de sa grande valeur intrinsèque et de sa vaste portée à long terme, est sans égale.

Les Nations Unies sont actuellement plus nécessaires que jamais étant donné que nous sommes confrontés à une situation mondiale devenue dangereuse tant à cause du retour progressif à la politique de force qu'à cause de la crise économique qui touche des millions de personnes vivant en marge de la société.

M. Alban-Holguin (Colombie)

Notre devoir est de soutenir et de renforcer l'Organisation, en réaffirmant la viabilité du multilatéralisme en tant que système collectif, car ce système, qui est au centre de l'ordre international, est celui qui permettra d'assurer à tous les peuples, notamment aux plus faibles, tout ce dont ils ont besoin.

Cette session est chargée d'examiner la crise actuelle à court terme. Le Secrétaire général a mis l'accent, avec une franchise louable, sur la gravité de cette crise, la plus grave de toute l'histoire de l'Organisation.

Notre délégation sait gré au Secrétaire général des efforts qu'il a faits pour aider à résoudre la crise à court terme. Les mesures qu'il a suggérées permettront à l'Organisation de fonctionner en attendant que l'on définisse la structure future - une structure plus solide - de ses tâches. Notre délégation se déclare solidaire de toute décision que l'on adoptera pour tenir compte du rapport du Secrétaire général.

Renforcer l'Organisation des Nations Unies, préserver son autonomie et aider le Secrétaire général dans l'accomplissement de sa tâche énorme, telle est notre mission actuelle.

La Colombie, Membre fondateur de l'Organisation, oeuvrera pour la réalisation de ces trois objectifs qui contribueront au maintien de la paix et à la promotion de la justice entre les Etats.

M. ALBORNOZ (Equateur) (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais associer l'Equateur à ceux qui ont exprimé leur peine à la suite de la disparition de M. Raúl Prebisch, une personnalité éminente de la pensée économique de l'Amérique latine, un promoteur de l'intégration, de la formation d'entités de crédit régionales et sous-régionales ainsi que des spécialités dans les disciplines économiques, un instigateur actif du libre-échange et du développement économique, tant à la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) qu'à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), un ami convaincu des Nations Unies, dont il a toujours défendu les principes. Récemment encore - la semaine dernière - nous l'avons entendu parler de la situation financière critique de l'Amérique latine à la réunion tenue à Mexico par la CEPAL et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Nous adressons nos condoléances à la délégation argentine et à la famille du défunt.

C'est à la demande du Secrétaire général que les travaux de la quarantième session de l'Assemblée générale ont repris et que nous sommes réunis ici pour

M. Albornoz (Equateur)

examiner les mesures susceptibles de permettre à l'Organisation de faire face à la crise financière la plus grave de toute son histoire.

Il est clair que, compte tenu des déclarations faites par les nombreux participants à ce débat ainsi que de celles faites par d'importantes personnalités de haut niveau à la session de commémoration du quarantième anniversaire de l'Organisation, la grande majorité des pays de toutes latitudes appuient pleinement notre organisation mondiale. Ce n'est donc pas l'existence même de l'Organisation des Nations Unies, qui semble plus nécessaire que jamais sur la scène mondiale, qui est en jeu.

Ce qui nous préoccupe en cette reprise de session c'est, en fait, la crise financière à laquelle le Secrétaire général doit faire face.

Ce fut très encourageant, à cet égard, d'entendre le représentant des Etats-Unis, pays contributeur le plus important, dire qu'il ne fait aucun doute que les nobles buts et objectifs pour la poursuite desquels l'Organisation des Nations Unies a été créée continuent d'être aussi valables aujourd'hui qu'il y a 40 ans et que le Gouvernement des Etats-Unis reconnaît l'importance vitale de la coopération internationale et s'engage à l'améliorer.

D'autre part, outre les insuffisances budgétaires chroniques qui compromettent les travaux de l'Organisation, certaines circonstances ont récemment aggravé encore la situation, notamment pour ce qui est des disponibilités immédiates de ressources pour le fonctionnement des Nations Unies et la réalisation de leur programme de travail. Afin de résoudre le problème à long terme, un groupe d'experts de haut niveau a été créé par l'Assemblée générale. Nous espérons que ce groupe présentera, dans son rapport, des suggestions concrètes qui permettront d'adapter les procédures de l'Organisation à ses possibilités financières, tant pour ce qui est de sa structure que de son fonctionnement. Il nous reste donc à examiner d'urgence les mesures à court terme que le Secrétaire général nous a présentées avec franchise et gravité dans son rapport A/40/1102.

M. Albornoz (Equateur)

Nul n'ignore l'effet néfaste des critiques négatives portées contre l'Organisation. La meilleure façon de réagir, la plus utile pour la crédibilité et le prestige de l'Organisation des Nations Unies, serait de reconnaître franchement qu'il y a lieu de prendre des mesures de rationalisation et d'économie, des mesures énergiques, comme celles proposées par le Secrétaire général, qui a une connaissance parfaite et immédiate du mécanisme dont il est responsable et des procédures établies - qu'il serait peut-être bon de revoir et d'actualiser à bien des égards. Bien entendu, le principe selon lequel les contributions aux Nations Unies doivent correspondre à la capacité de paiement des pays devra être le critère de référence permanent quant à l'orientation à donner à nos décisions, compte dûment tenu des effets de la crise, de la dette et des fluctuations monétaires qui affectent profondément certains Etats Membres, en particulier ceux du monde en développement.

D'autres mesures d'austérité pourraient peut-être être signalées et ajoutées aux mesures proposées par le Secrétaire général. Assurément, les organes mêmes du système des Nations Unies pourraient proposer des mesures supplémentaires. Etant donné le caractère critique de la conjoncture actuelle et pour marquer notre appui politique à l'Organisation, le mieux serait de respecter l'ensemble des propositions du Secrétaire général, sans autres changements que ceux pouvant résulter des débats ou les recommandations faites par la Cinquième Commission à propos des aspects techniques.

En voyant les arbres en fleurs qui entourent cet édifice on se dit qu'il serait bon de les tailler. Mais cela ne doit pas être fait par des gens qui n'ont aucune connaissance des arbres. C'est pourquoi le Secrétaire général s'est attaché, en élaborant ses propositions, à rester dans le domaine du possible et à veiller à ce que les mesures proposées n'affectent pas négativement le système. Par conséquent, en acceptant ces propositions, nous réaffirmerions notre confiance dans le Secrétaire général et notre appui aux activités de l'Organisation mondiale.

La noble et constante action en faveur de la paix n'a pas de prix; la coopération internationale pour le développement n'a pas de prix; la possibilité de recourir à la plus grande instance que l'histoire ait connue, où les pays, grands et petits, viennent librement exprimer ce qu'ils pensent des événements qui affectent le destin de l'humanité n'a pas de prix; la tribune de défense de nos libertés et des droits de l'homme, tels que le droit de vote, la liberté

M. Albornoz (Equateur)

d'expression et le respect de la dignité des individus et des peuples, n'a pas de prix.

La marche des Nations Unies dans l'histoire des grandes réalisations humaines est irréversible. C'est pourquoi nous sommes certains que notre communauté internationale saura surmonter les difficultés financières momentanées auxquelles elle se heurte actuellement.

M. CHAGULA (République-Unie de Tanzanie) (interprétation de l'anglais) : J'aimerais tout d'abord, au nom de ma délégation, féliciter le Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il a déployés pour nous informer de la crise financière à laquelle se heurte l'Organisation depuis un an environ. En fait, le Secrétaire général nous a avertis de la crise financière imminente dès l'automne dernier, et il a continué de le faire à travers de nombreuses communications au cours du premier trimestre de cette année.

Si ma délégation se rend pleinement compte de la gravité de la crise financière que connaît actuellement l'Organisation, elle n'en estime pas moins que la situation serait moins grave si tous les Etats Membres avaient respecté le principe, énoncé dans la Charte, de l'obligation, pour les Etats Membres, de verser leurs contributions annuelles sans conditions préalables. Aussi pensons-nous que la crise financière que traverse actuellement l'Organisation est de nature politique et qu'elle a été précipitée par la retenue unilatérale persistante de contributions mises en recouvrement au budget ordinaire des Nations Unies par un très petit nombre d'Etats Membres, qui sont également les plus importants contributeurs au budget ordinaire de l'Organisation.

Ma délégation est également d'avis que la retenue unilatérale de contributions mises en recouvrement au budget ordinaire des Nations Unies est à la fois inacceptable et inconstitutionnelle, et on ne peut voir dans cette décision que des raisons d'ordre politique. C'est pourquoi ma délégation s'associe pleinement aux points de vue exprimés à cet égard lors de la Réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés - qui s'est tenue à New Delhi le mois dernier - par le Président du Groupe des 77, il y a deux jours, et par le Président du Groupe africain, hier. Il est regrettable que l'Organisation soit la cible d'une manoeuvre politique de ce genre, et ma délégation ne peut qu'espérer que son objectif ultime n'est pas de frapper de plein coeur le multilatéralisme et la coopération internationale en général en paralysant le système des Nations Unies.

M. Chagula (Tanzanie)

C'est sur cette toile de fond que ma délégation estime nécessaire de présenter brièvement les vues de la Tanzanie sur les mesures proposées par le Secrétaire général pour réaliser des économies et qui figurent aux paragraphes 16, 17, 21, 23 et 25 du document A/40/1102 et dans ses additifs, en vue d'appuyer et, dans certains cas, de compléter la déclaration faite hier par le Président du Groupe africain.

De façon générale, nous sommes d'avis que les propositions faites par le Secrétaire général pour réaliser des économies auraient été plus équitables si les coupes proposées dans les programmes ou les reports de programmes ou de sous-programmes avaient porté sur l'ensemble du Secrétariat des Nations Unies et toutes les commissions régionales des Nations Unies, y compris la Commission économique pour l'Europe, qui a la chance d'avoir son siège à l'Office des Nations Unies à Genève. De plus, le Secrétaire général aurait dû accorder aux conséquences négatives que ses propositions pourraient avoir sur l'application des programmes dans les pays en développement, notamment lorsqu'il s'agit de leur interconnexion, plus d'attention qu'il n'apparaît dans le rapport qu'examine actuellement l'Assemblée générale.

Plus concrètement, ma délégation voudrait souligner les points suivants, dont la plupart ont déjà été mentionnés hier par le Président du Groupe africain.

Premièrement, nous sommes profondément préoccupés par le fait que le Secrétaire général a inclus dans ses propositions la suspension de la construction de bâtiments de conférence supplémentaires à l'usage de la Commission économique régionale pour l'Afrique, dont le siège est à Addis-Abeba. Les bâtiments actuels sont vétustes, inadéquats et indignes d'un bureau régional des Nations Unies qui dessert 51 Etats Membres, dont 26 appartiennent à la catégorie des pays les moins développés.

M. Chagula (Tanzanie)

Deuxièmement, la proposition du Secrétaire général visant à mettre fin à l'établissement de comptes rendus analytiques pour les débats du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et du Comité spécial contre l'apartheid nous préoccupe aussi vivement. Etant donné le mandat clairement défini que leur a confié l'Assemblée générale et la période que nous traversons, si cruciale tant pour l'indépendance de la Namibie que pour l'éradication de l'apartheid, ma délégation se trouve dans l'impossibilité d'appuyer cette proposition. Une telle proposition, si elle était mise en oeuvre, affaiblirait tragiquement l'effet des pressions internationales exercées actuellement sur l'Afrique du Sud; elle aurait également des effets négatifs sur la mobilisation de l'opinion publique mondiale contre l'apartheid et contre le régime raciste d'Afrique du Sud et pour l'indépendance de la Namibie.

Ainsi, compte tenu des vues que je viens d'exposer, ma délégation appuie fermement la proposition déjà faite par d'autres délégations, à savoir que les mesures d'économie proposées par le Secrétaire général devraient d'abord être examinées de façon détaillée afin de déterminer les programmes, sous-programmes, réunions et conférences devant être renvoyés ou totalement supprimés et les conséquences qu'auraient ces mesures sur la réalisation des programmes et sur les effectifs tant au Siège que sur le terrain. Cela est absolument nécessaire, si nous voulons éviter une situation anormale dans laquelle nous emploierions encore du personnel n'ayant rien à faire ou une situation dans laquelle nous pourrions encore avoir des programmes et sous-programmes mais plus le personnel nécessaire pour les mettre en oeuvre.

A cet égard, ma délégation est heureuse de prendre note de l'accord intervenu pour que la Cinquième Commission se réunisse au cours de cette reprise de la quarantième session de l'Assemblée générale en vue d'examiner les aspects tant techniques que politiques des propositions du Secrétaire général après que les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à leur sujet lui auront été communiquées. Ce n'est qu'alors que l'Assemblée générale pourra prendre une décision qui soit à la fois significative et équilibrée.

La position de ma délégation, que je viens de définir, ne minimise en rien les conséquences éventuelles de la crise financière à laquelle doit faire face actuellement l'Organisation. Au contraire, la Tanzanie attache la plus grande importance au rôle qu'a joué l'Organisation durant ses 40 années d'existence.

M. Chagula (Tanzanie)

Jusqu'à ce jour, les Nations Unies ont contribué de façon inestimable au développement économique, social et technologique des pays en développement et continuent d'être une force de première importance dans la coopération internationale en général. Par-dessus tout, les Nations Unies sont apparues jusqu'à présent comme étant la seule instance où on peut discuter et négocier d'importantes questions politiques et économiques et où on peut résoudre les conflits régionaux et internationaux.

A cet égard, nous tenons à inviter les Etats Membres individuellement et la communauté internationale en général à se rallier à la cause des Nations Unies et à faire échec au danger qui la menace, danger né d'une accumulation d'arriérés financiers d'un nombre non négligeable d'Etats Membres et, plus important encore, des retenues opérées par certains des Membres fondateurs de cette importante organisation sur leurs contributions mises en recouvrement au budget ordinaire des Nations Unies. Il ressort du document A/40/1102/Add.2 que nous pouvons prévenir ce danger imminent, et ma délégation souhaite féliciter sincèrement les 24 Etats Membres qui, au 25 avril 1986, étaient parvenus à verser leurs contributions mises en recouvrement pour 1985 et 1986 au budget ordinaire des Nations Unies; elle félicite également les 13 Etats Membres qui, à la même date, étaient parvenus à verser tout ou partie de leurs contributions mises en recouvrement pour les années antérieures à 1986.

En dépit des difficultés économiques auxquelles doit faire face la Tanzanie, ma délégation s'engage à faire tout son possible pour verser toutes ses contributions dues pour 1985 et 1986 au budget ordinaire des Nations Unies d'ici au début de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale.

Pour conclure, nous sommes persuadés que l'Assemblée générale parviendra finalement à une décision permettant d'assainir l'assise financière de l'Organisation, tant à court terme qu'à moyen et à long terme. Nous espérons également que le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau proposera des recommandations générales sur les questions budgétaires et administratives, qui ont jusqu'à présent entravé le fonctionnement harmonieux de l'Organisation des Nations Unies.

Ma délégation voudrait remercier sincèrement toutes les délégations ou groupes de délégations qui ont fait des propositions constructives pour aider l'Assemblée générale dans sa recherche d'une solution durable à la crise financière que traverse actuellement notre organisation.

M. MOSELEY (Barbade) (interprétation de l'anglais) : Avant d'aborder le sujet principal de mon intervention, je voudrais solliciter l'indulgence de l'Assemblée et exprimer les sentiments de profonde sympathie de ma délégation à la famille de M. Raúl Prebisch et à son pays d'origine. L'oeuvre de M. Prebisch, notamment au sein de la CEPAL et de la CNUCED, est un monument durable élevé à la contribution que l'Argentine et l'Amérique latine ont faite aux nobles buts des Nations Unies.

Ma délégation tient à présenter au peuple de la RSS d'Ukraine ses sincères condoléances à l'occasion de l'accident survenu récemment dans une centrale nucléaire. Lorsqu'une catastrophe s'abat par accident sur une grande oeuvre de l'humanité, les hommes de bonne volonté, par-delà les frontières terrestres, maritimes, aériennes et idéologiques, ne peuvent que partager la douleur née de la tragédie.

Il est paradoxal qu'en pleine célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation - au milieu des nombreuses expressions de soutien aux Nations Unies et de respect de la Charte - nous ayons dû rouvrir la session pour examiner la "crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies". Il est encore plus paradoxal que la crise soit due dans une large mesure à une mesure prise - ou qui, semble-t-il, va être prise - par l'un ou l'autre des deux Etats Membres qui ont le privilège de faire les plus grandes contributions à l'Organisation et que ces Etats Membres aient pris la décision unilatérale d'opérer des retenues sur leurs contributions et annoncé qu'ils prendraient à l'avenir de telles décisions unilatérales - mesure qui n'est en aucun cas envisagée dans la Charte, dans la rédaction de laquelle ces mêmes Etats Membres ont joué un rôle et non des moindres.

Je ne puis m'empêcher de penser à des jeux d'enfant ou à des situations où celui qui possède la pièce maîtresse d'un équipement, frustré de ne pouvoir agir comme il l'entend, reprend son équipement et s'éloigne en boudant.

Dans cette enceinte, on ne peut faire preuve d'une telle irascibilité. Les enjeux sont trop élevés. Nous devons tous respecter les règles du jeu sinon à la longue nous pâtirions tous des conséquences.

Et sans mesures correctives appropriées, les conséquences telles que définies dans le rapport du Secrétaire général sur la crise financière de l'Organisation seraient inacceptables à ma délégation. Les foudres politiques d'un Etat ne sauraient compromettre l'avenir et la viabilité de notre organisation.

M. Moseley (Barbade)

Ma délégation, comme celles qui l'ont précédée dans ce débat, se félicite de l'initiative prise par le Secrétaire général. Nous n'aurions sans doute aucune difficulté à accepter le train de mesures proposées dans le rapport du Secrétaire général, et qui sont fondées sur les recommandations du CCQAB, mais, comme d'autres délégations, nous aimerions savoir sur quelle base certains éléments de cet ensemble de mesures ont été établis. Les réunions figurant à l'Annexe IV semblent avoir été très soigneusement choisies, mais selon quel critère?

L'heure est très grave et ce n'est pas le moment de se chamailler. Ma délégation peut s'accommoder du train de mesures proposées par le Secrétaire général. Comme le CCQAB, nous attendons avec intérêt les propositions plus complètes qui seront présentées ultérieurement et nous souhaitons en particulier veiller à ce que l'Organisation, en abordant 1987, soit dans une situation plus saine.

La responsabilité en la matière nous incombe, à nous les Etats Membres. Faisons en sorte que 1986 soit l'année de la liquidation des dettes. Les arriérés doivent être épongés; les retenues doivent être libérées; les contributions courantes doivent être acquittées le plus rapidement possible. Quoi que l'on dise pour critiquer les contributeurs principaux, qui retiennent ou réduisent arbitrairement leurs contributions, il faut reconnaître que peu de contributeurs sont encouragés à verser leurs contributions lorsque d'autres persistent à être en défaut.

Ma délégation ne pense pas qu'un pays quelconque, grand ou petit, souhaite assister, et encore moins contribuer, à la disparition des Nations Unies. Il est clair que les Etats Membres, individuellement ou en groupes, ont une idée précise de la façon dont l'Organisation doit fonctionner. En dernière analyse, c'est le conflit de ces idées qui a conduit à la paralysie qui menace l'Organisation. Rappelons-nous toujours que conserver une position, pour autant qu'on y tienne, ou appliquer un principe, pour sensible qu'on y soit, préjudiciable à l'Organisation, revient à faire échec au but même que visait la création des Nations Unies, il y a 40 ans.

Par ailleurs, si l'hypothèse de ma délégation est fautive, et si effectivement certains souhaitent voir disparaître l'Organisation, il serait bon qu'ils le disent. On dit fort bien : "Vous prenez ma maison si vous prenez la charpente qui soutient ma maison". Il nous semble que la retenue arbitraire de contributions, à longue échéance, détruira inévitablement cette maison.

M. Moseley (Barbade)

Le Secrétaire général a fait tout son possible pour surmonter la crise. Il nous a assurés qu'il continuerait de le faire. Dans son rapport, il a tenu à souligner que :

"Il est indispensable que les Etats Membres, agissant conformément aux principes de la Charte, fassent des efforts concertés pour que l'ONU redevienne une organisation dynamique capable de servir les intérêts vitaux de tous."

N'abandonnons pas le Secrétaire général dans ses efforts courageux. Ne compromettons pas notre organisation et ne réduisons pas à néant le bien qu'elle peut continuer de faire, mais surtout, ne décevons pas les générations futures et ne les condamnons pas à un monde ravagé par le fléau de la guerre, car c'est pour leur épargner ce sort que l'Organisation des Nations Unies a été créée.

Sir John THOMSON (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Je n'avais pas l'intention de prendre la parole dans ce débat. La position de mon gouvernement a été exposée par le représentant des Pays-Bas qui a fait une déclaration au nom des Douze. J'avais espéré que, jeudi après-midi, le Président de la Cinquième Commission aurait pu nous informer qu'on tendait généralement, même avec réticence, à appuyer les propositions du Secrétaire général pour faire face à la crise financière immédiate. Si cela avait été le cas, je ne serais pas en train de parler maintenant. Mais puisque nous ne connaissons pas encore l'issue des délibérations de la Cinquième Commission, et puisque, chose assez curieuse d'ailleurs, nous discutons simultanément du même sujet en deux endroits de ce bâtiment, je pense qu'il convient de se livrer en cet organe principal des Nations Unies - l'Assemblée plénière, à laquelle ce point a été renvoyé - à certaines réflexions qui, bien qu'elles recourent ce qui a déjà été dit, ne sont pas complètement semblables à celles faites dans les déclarations précédentes.

Nous nous trouvons assurément dans une situation difficile et ces difficultés nous sont communes. C'est là un problème qui concerne tous les pays, grands ou petits; il est peut-être plus grand pour les petits, peut-être plus grand pour les pays en développement, mais également difficile, je pense, pour nous tous qui nous préoccupons de l'avenir des Nations Unies, car l'avenir des Nations Unies est crucial pour tous.

Ces difficultés revêtent sans aucun doute des dimensions politiques, comme certains l'ont dit. Il serait imprudent de les ignorer. Le Secrétaire général en

Sir John Thomson (Royaume-Uni)

a parlé; le Président du Groupe des 77 en a parlé, et nombre d'orateurs que nous avons entendus durant ces quatre jours de débat en ont parlé.

Je crois que, dans cette situation politique, comme dans d'autres situations politiques, il est bon que l'ONU s'efforce de s'attaquer aux causes politiques de nos difficultés. Cela n'est pas aisé. Nous ne parviendrons pas à les éliminer immédiatement, tout comme nous ne pouvons pas résoudre rapidement bon nombre d'autres problèmes difficiles. Mais nous ne pouvons les méconnaître. Nous devons nous y attaquer.

Cela étant, je dois dire franchement - et je ne pense pas que quiconque le prendra mal - que mon gouvernement, comme plusieurs autres, a informé le Gouvernement des Etats-Unis que s'il persistait dans la voie actuelle il manquerait à ses obligations internationales. De même, nous avons dit au gouvernement de l'URSS et à d'autres - je pense à ceux figurant sur la liste des 18 - qu'ils manquaient déjà à leurs obligations internationales.

Sir John Thomson (Royaume-Uni)

Dans une organisation internationale, mise en place pour élaborer et maintenir internationalement des normes qui doivent être les mêmes pour tous - j'appuie ce qu'a dit à ce sujet le président du Groupe des 77 à propos de l'égalité souveraine, à savoir que ce principe est au coeur même des Nations Unies - il n'est ni acceptable ni bon que les grandes puissances donnent un si piètre exemple. Même s'il est possible de remédier à cette situation regrettable en obtenant de tous les Etats qu'ils s'acquittent de leurs obligations, il n'en demeure pas moins que nous nous heurtons à certains faits difficiles mais réels. Le Secrétaire général a mentionné ces faits dans son rapport en date du 12 avril et dans les déclarations qu'il a prononcées les 28 et 30 avril. Je n'ai donc pas l'intention de les répéter, mais force est de constater que nous nous trouvons devant une crise. On peut la définir de différentes façons. Pour ma part, je dirai qu'il y a la crise immédiate, la crise à court terme et la crise à long terme.

Je commencerai pas aborder la dernière. De nombreux orateurs dans ce débat ont placé beaucoup d'espoir et de confiance dans l'issue des délibérations du Groupe des Dix-Huit. Ma délégation partage cet espoir et cette confiance. Cependant, rappelons-nous que le mandat confié au Groupe des Dix-Huit est limité. Il est chargé d'examiner l'efficacité financière, d'améliorer l'efficacité en générale, d'examiner les procédures budgétaires, etc., mais non de régler la crise financière. J'espère simplement que le Groupe pourra contribuer à trouver une solution à la crise financière. Il ne faut pas nous leurrer et penser que nous lui avons demandé de régler la crise financière ou encore que ce qu'il va faire réglera en soi la crise financière.

Même si je n'ai certes pas réglé la crise à long terme, je vais quand même passer à la crise immédiate. Le Secrétaire général en a parlé succinctement mais de façon très vivante dans sa déclaration du 30 avril et dans son autre déclaration également. Je vais citer deux passages :

"J'espère que ces observations révèlent clairement que la crise financière immédiate des Nations Unies peut être réglée sans courir le risque d'une faillite cette année. Mais cela ne sera possible que si l'Assemblée, en cette session, approuve des mesures d'économie permettant quelque 30 millions de dollars sous forme d'économies additionnelles et si l'appel que j'ai lancé en vue d'un apport de fonds additionnels soit par le versement des arriérés, soit par des contributions volontaires, soit par le paiement anticipé de la

Sir John Thomson (Royaume-Uni)

part des Etats Membres d'une partie de leur contribution mise en recouvrement pour 1987, reçoit un accueil favorable." (A/40/PV.127, p. 11 et 12)

Ma délégation appuie sans réserve le Secrétaire général, mais je dois dire que les deux "si" donnent au passage que je viens de citer un ton qui me semble quelque peu optimiste.

Nous sommes enclins à mettre en doute certaines hypothèses que l'on relève dans le rapport du Secrétaire général en date du 12 avril. Nous ne sommes en aucun cas sûrs que les montants mentionnés seront versés dans les délais indiqués. Nous aurions préféré un train de mesures plus important. Néanmoins, nous sommes prêts à accepter un compromis, ce qui m'amène à une deuxième citation de la déclaration faite le 30 avril par le Secrétaire général :

"Je voudrais ajouter quelques mots pour lancer une mise en garde en ce qui concerne les mesures d'économie que j'ai soumises à l'Assemblée générale comme un tout. Elles constituent un équilibre fragile. Un ou plusieurs Etats Membres pourront considérer inacceptables certaines mesures alors que d'autres pourront considérer inacceptables des mesures différentes. Nous avons cherché à répartir les réductions aussi raisonnablement que possible entre les différents programmes et activités. Il sera extrêmement difficile de parvenir aux économies requises si l'équilibre est compromis." (Ibid., p. 12)

Ma délégation aurait souhaité que l'appel du Secrétaire général ait un équilibre différent et englobe un train de mesures plus vaste; nous serions disposés à accepter ses propositions. Notre position à cet égard se trouve encore renforcée par le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. A ce sujet, j'ai écouté en l'approuvant le discours de l'orateur qui vient de me précéder à la tribune, le représentant de la Barbade, qui a dit, si je me souviens bien, que ce n'était pas le moment de se chamailler.

Je souligne que ce que je viens juste de dire ne concerne que le problème immédiat. Il existe aussi le problème du proche avenir, dont on parle de façon générale au paragraphe 27 du rapport du Secrétaire général :

Sir John Thomson (Royaume-Uni)

"Il faut bien souligner que les propositions ci-dessus ne visent pas à résoudre les problèmes de fond dont souffre l'Organisation, lesquels exigeront que l'on se mette d'accord sur les grandes questions évoquées au début du présent rapport. Elles visent à permettre des économies à court terme pour remédier dans l'immédiat à une situation de trésorerie critique, et à donner ainsi aux Etats Membres le temps de réfléchir à ces grandes questions dans leur ensemble et d'agir en connaissance de cause." (A/40/1102)

Le temps de réfléchir, mais pas trop de temps quand même. Moins nous en ferons maintenant, plus il nous en restera à faire dans le proche avenir, et le proche avenir commence pratiquement la semaine prochaine. Nous devons prendre une autre série de décisions en septembre ou en octobre prochain au plus tard. C'est dire que le Secrétariat devra commencer à présenter le nouveau train de mesures immédiatement, ou peu s'en faut. Lors de la préparation du nouveau train de mesures, j'espère que les membres seront largement consultés et qu'ils pourront en discuter pleinement et amplement avant qu'il ne soit finalisé. Il ne fait, cependant, aucun doute qu'un programme chargé nous attend dans les mois à venir, et que nous aurons des décisions à prendre en septembre ou en octobre.

Cette crise ne porte pas seulement sur la question - si sérieuse soit-elle - de savoir si l'Organisation a dans ses coffres les dollars dont elle a besoin pour payer le personnel à la fin du mois. La crise concerne aussi, dans une certaine mesure, l'image des Nations Unies. De nombreuses personnes dans le monde sont prêtes à taxer l'Organisation de lieu où l'on cause, à dire qu'aux Nations Unies on ne fait que se quereller et adopter des résolutions qui restent sans effet et que, en bref, les réunions ne commencent jamais à l'heure et que rien n'est jamais effectué à temps. Il serait regrettable que nous n'achevions pas à temps le travail que l'on nous a demandé de faire cette semaine.

En décembre dernier, le Secrétaire général nous a avertis qu'il devrait probablement décider d'une reprise de la session. En mars il en a ainsi décidé. Le 12 avril il a présenté son rapport.

Sir John Thomson (Royaume-Uni)

Nous avons été prévenus à temps. Nous avons eu le temps d'étudier le rapport; nous avons eu le temps d'obtenir des instructions de nos capitales - c'est mon cas. Et il serait fâcheux pour notre réputation, pour la réputation de l'Organisation, de ne pas arriver à faire ce que nous nous sommes fixés pour tâche cette semaine.

J'ai entendu des rumeurs selon lesquelles on voulait prolonger la session la semaine prochaine et, qui sait, au-delà. Je ne voudrais pas que l'on pense que l'emblème des Nations Unies est une autruche, c'est-à-dire un oiseau au magnifique plumage mais dont la tête est dans le sable. Je crois que ce que nous faisons maintenant fait partie du dossier d'après lequel la population du monde jugera notre efficacité et notre utilité.

Par conséquent, voici ce que je voudrais voir à l'issue de ce débat : demain, nous devrions arriver à une conclusion, comme je l'ai dit, ne serait-ce que pour la réputation des Nations Unies! Parvenons à cette conclusion par consensus si nous le pouvons. Nous devrions appuyer les propositions actuelles du Secrétaire général. Elles ne plaisent peut-être à personne. C'est ce qui fait leur mérite. Pour certains, elles vont trop loin; pour d'autres, y compris ma délégation, elles ne vont pas assez loin. Je dois ici citer l'ambassadeur des Pays-Bas qui, au nom des Douze, déclarait :

"Tout en reconnaissant la nature difficile et délicate de cet examen, les Douze estiment que les réductions devraient être suffisantes pour combler entièrement le déficit. Toutefois, étant donné la situation actuelle, les Douze, dans un esprit de coopération, espèrent que l'Assemblée sera à même d'entériner les résultats de cet exercice, dont le détail figure aux paragraphes 21 à 25 du rapport du Secrétaire général. Les temps difficiles exigent des mesures énergiques et dynamiques. Le Secrétaire général est le mieux à même de définir les mesures qui s'imposent pour atténuer la crise immédiate et nous sommes certains qu'il continuera à user de son autorité pour les appliquer. De l'avis des Douze, l'issue de cette reprise de session devrait permettre de déterminer dans quelle mesure le Secrétaire général doit poursuivre sa tâche d'identification de nouvelles économies dans les mois à venir. A cette fin, les Douze estiment qu'en cette reprise de session, l'Assemblée générale devrait prier le Secrétaire général de faire des propositions, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions

Sir John Thomson (Royaume-Uni)

administratives et budgétaires (CCQAB), concernant des économies supplémentaires susceptibles de résorber le déficit, si celui-ci se révélait plus élevé que prévu dans le document A/40/1106". (A/40/PV.124, p. 18)

J'ai dit que nous devons appuyer les propositions actuelles du Secrétaire général. Nous devons même aller plus loin et reconnaître que ces propositions ne portent que sur l'aspect immédiat du problème et nous devrions demander au Secrétaire général d'élaborer d'autres propositions pour examen à la quarante et unième session de l'Assemblée générale.

Nous devrions également voir comment nous pourrions encore apporter des améliorations qui montreraient que nous gérons nos affaires rationnellement. Je pense en particulier aux mesures qui figurent dans le rapport de la réunion des anciens présidents tenue sous les auspices de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) qui a eu lieu, si je ne me trompe, en juin 1985. On y trouve des propositions bien réfléchies et très raisonnables présentées par les anciens présidents et je pense qu'il serait bon que nous les adoptions.

Ensuite, nous devrions continuer à insister pour que tous les Membres respectent leurs obligations et ici encore, je cite la déclaration faite au nom des Douze :

"Il convient de souligner que la responsabilité de toute répercussion fâcheuse de ces mesures incombe aux Etats Membres dont l'attitude a provoqué la crise. Ce sont ces Etats qui, en fin de compte, devront en répondre".

(A/40/PV.124, p. 18)

Mais, comme je l'ai déjà dit, nous devons faire preuve de réalisme, nous devons faire quelque chose maintenant. Et maintenant, je pense que nous devrions tous nous unir pour faire un sacrifice pour l'avenir des Nations Unies.

M. PABON GARCIA (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, d'associer la voix du Venezuela à celle des autres pays qui ont rendu hommage ici à notre maître défunt, Raúl Prebisch, pour lequel nous avons des sentiments de profonde amitié et d'admiration. Nous pensons que l'oeuvre qu'il nous a léguée, tant dans son pays natal, l'Argentine, que dans la région latino-américaine, par l'intermédiaire de la Commission économique pour l'Amérique latine et de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, qu'à l'échelle mondiale, notamment à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, au Programme des Nations Unies pour le développement

M. Pabon Garcia (Venezuela)

et dans l'ensemble du système des Nations Unies, durera aussi longtemps que les contributions inestimables qu'il a faites à la cause de la coopération et du développement économique international.

C'est une pénible coïncidence d'honorer ici, dans cette assemblée, la mémoire d'un homme qui avait tellement foi dans les Nations Unies et qui a tant lutté pour elles, au moment précisément où cette assemblée a été convoquée pour examiner ce que l'on appelle la crise financière, qui menace de saper les fondements de l'existence même de l'Organisation des Nations Unies.

Nous voudrions également exprimer à la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques notre tristesse devant la perte de vies et les dommages matériels causés par l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl en République socialiste soviétique d'Ukraine.

Le Venezuela, pays fondateur des Nations Unies, a toujours considéré avec beaucoup d'intérêt et de préoccupation les problèmes - dans ce cas, financiers - qui peuvent affecter négativement l'Organisation.

Nous déplorons le fait qu'un certain nombre de pays portent préjudice aux Nations Unies en n'effectuant pas leurs paiements à temps ou même en menaçant de retenir délibérément leurs contributions, en violation flagrante de la Charte, plus précisément de l'Article 17.

Même si nous estimons que notre quote-part est injustement élevée par rapport à notre capacité réelle de paiement, nous sommes prêts à assumer l'obligation que nous impose l'Assemblée générale et à verser la totalité de notre quote-part pour 1986, peut-être même avant la fin du mois prochain. Et le Venezuela n'est redevable d'aucune autre contribution au titre des années précédentes.

En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général, nous estimons qu'il doit être examiné dans son ensemble, comme un effort fait en toute bonne foi, pour sortir les Nations Unies de l'impasse dans laquelle elles se trouvent. Nous pensons donc que les mesures qui y sont proposées ne devraient être modifiées qu'au minimum et que l'Assemblée générale devrait octroyer les autorisations demandées, dont certaines ont également été recommandées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, sans que cela n'entrave le déroulement des programmes et des activités les plus importants.

M. Pabon Garcia (Venezuela)

Mais comme le Secrétaire général l'a lui même signalé dans son intervention d'avant-hier, nous ne devons pas oublier que les mesures d'urgence ne sont destinées qu'à atténuer la crise pour cette année. Ce sont des mesures à court terme qui ne peuvent en aucun cas être considérées comme permanentes car autrement - et je prends l'exemple du gel du recrutement, qui nous inquiète particulièrement - les Nations Unies se trouveraient dans une situation de limitations et de réductions perpétuelles et je pense qu'aucune délégation ne souhaite en arriver là.

Voilà pourquoi nous ne devons pas perdre de vue le fait que nous nous trouvons confrontés à plus long terme à un problème structurel qui devra nécessairement être réexaminé par l'Assemblée générale à sa quarante et unième session. Il faudra trouver un mécanisme qui permette à l'Organisation de vivre et de croître, dans le cadre de limites saines et efficaces. Pour cela, il faudra mobiliser la volonté politique nécessaire des Etats afin qu'ils contribuent à l'Organisation de manière ponctuelle, sûre et prévisible.

Le Venezuela est prêt à apporter son concours à tout ce qui sera proposé au cours de ce débat afin d'essayer de trouver des solutions acceptables pour la majorité des Etats et justes dans leur application. A ce propos, nous pensons que chaque pays a des obligations qui sont en rapport avec ses moyens, son pouvoir et la place qu'il occupe au sein de la communauté internationale.

C'est ainsi que toute révision du système de calcul des quotes-parts doit tenir compte de cet élément de "justice distributive" au niveau international. Dans la pratique, il faudra demander aux pays industrialisés de faire de plus grands efforts afin de réduire l'importance des sacrifices supplémentaires exigés des pays en développement. L'écart se creuse entre le Nord et le Sud et c'est un fait qu'on ne peut ignorer.

Nous pensons par exemple que, dans l'esprit des déclarations du Secrétaire général publiées dans la presse au début de la semaine, l'Assemblée pourrait envisager l'une des approches suivantes : demander aux Etats qui sont membres permanents du Conseil de sécurité de verser une contribution plus élevée, dont le montant combiné pour les cinq pays serait plus important qu'à présent. Il convient de rappeler qu'actuellement ce montant représente 47 p. 100 du total, pourcentage qui a diminué progressivement sans aucun doute. Il faudrait par ailleurs maintenir un plafond afin qu'aucun de ces cinq Etats ne contribue, individuellement, davantage que le pourcentage fixé.

M. Pabon Garcia (Venezuela)

En contrepartie, le montant restant serait réparti entre les autres Etats Membres de l'Organisation selon la pratique habituelle, c'est-à-dire au prorata de leurs revenus nationaux. On pourrait également décider d'un plafond individuel pour les pays de ce groupe, selon un pourcentage fixé par rapport au total.

Ainsi, on respecterait l'objectif selon lequel aucun pays, individuellement, ne pourrait porter préjudice à l'Organisation ou faire pression sur elle. En outre, les pays relativement grands et riches pourraient envisager de mettre en place un système de consultations permanentes entre eux pour tenter de convenir du maintien de leurs contributions respectives au-dessus d'un montant minimum. Cela donnerait à l'Organisation toute la tranquillité d'esprit et la sécurité voulues.

Ma délégation est bien consciente d'aborder des questions qui ne pourront pas être examinées cette semaine mais seront débattues au cours de la quarante et unième session de l'Assemblée générale et qui sont plus directement liées au problème structurel à long terme dont nous avons parlé il y a quelques instants. A ce propos, nous jugeons fort intéressante la proposition visant la création d'un groupe de travail de la plénière qui pourrait examiner ces questions et d'autres encore avant la convocation de la quarante et unième session de l'Assemblée générale. Ce groupe pourrait servir de liaison avec le Groupe d'experts des Dix-Huit qui sera sans aucun doute en mesure de faire des recommandations intéressantes et précieuses pour examen par l'Assemblée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le cadre du débat général sur le point 150 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 25.